

3.8 Impôt sur les sociétés

En 2017, près de 1,9 million de sociétés ayant une activité en France sont **assujetties** à l'impôt sur les sociétés (IS) et 1,8 million d'entre elles en sont **redevables** (figure 1).

La différence entre le nombre d'assujettis et le nombre de redevables s'explique par le fait que certaines sociétés appartiennent à un **groupe fiscal** et qu'au sein d'un tel groupe, seule la société dite « tête d'un groupe » s'acquitte du paiement de l'IS.

Parmi ces redevables, 98 % sont des sociétés indépendantes et 130 000 sont membres d'un groupe fiscal (34 000 groupes).

Moins d'un redevable sur deux (49 %) déclare un résultat fiscal positif mais des disparités existent selon la **taille de l'entreprise** : seules 47 % des microentreprises – qui forment 90 % de la population des redevables – dégagent un bénéfice, ce taux étant d'environ 60 % pour les PME et de l'ordre de 75 % pour les grandes entreprises (300 redevables).

À périmètre constant, c'est-à-dire en retenant uniquement les entreprises redevables à l'IS ayant déposé une déclaration de résultat en 2016 et en 2017, la **base imposable** est stable et s'élève de manière cumulée à 161,2 milliards d'euros (contre 161,1 milliards d'euros en 2016).

En tenant compte de l'évolution nette de la population de redevables (+ 6 %), cette base imposable s'élève à 166,4 milliards d'euros. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE) concentrent 54,0 % (90,3 milliards d'euros) de la base imposable alors que ces deux catégories ne représentent que 0,4 % des entreprises. *A contrario*, les PME (y compris microentreprises), qui représentent 99,6 % des entreprises, déclarent 46 % de la base imposable.

En 2017, le montant de l'IS brut s'élève à 54,0 milliards d'euros (+ 4 % par rapport à 2016) (figure 2). Il ne comprend pas les contributions exceptionnelles et additionnelles (4,6 milliards) dues par les redevables déclarant respectivement des chiffres d'affaires hors taxes supérieurs à 1 milliard d'euros et à 3 milliards.

La baisse progressive du taux de 33,3 % à 25 % à l'horizon 2022 est en partie amorcée. Pour l'ensemble des PME redevables ayant bénéficié de l'application du taux à 28 % à un montant limité de leur résultat imposable (36 880 euros au maximum), cette diminution permet une économie d'impôt d'environ 300 millions d'euros par rapport à l'impôt calculé selon la législation antérieure.

La réduction des taux d'IS contribue, toutes choses égales par ailleurs, à alléger la charge fiscale pesant sur les entreprises. Mais les recettes d'IS dépendent aussi de manière sensible des réductions et crédits d'impôt dont est titulaire près d'un redevable sur deux, tous secteurs d'activité confondus.

Parmi les redevables, 29 % relèvent du secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (figure 3).

Au titre de 2017, les **créances fiscales** s'élèvent ainsi à 30,8 milliards d'euros (figure 4). Le total des créances croît de manière importante (+ 16 %) par rapport à l'année 2016 en raison de la forte augmentation du montant du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) qui s'établit pour 2017 à 20,8 milliards d'euros (+ 21 %). Le CICE est un crédit d'impôt calculé sur les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales inférieures à 2,5 Smic dont le taux est passé de 6 % à 7 % entre 2016 et 2017. ■

Définitions

Assujetti à l'impôt sur les sociétés (IS) : personne morale établissant une déclaration de résultats en respect de ses obligations fiscales.

Redevable : personne morale devant s'acquitter du paiement de l'impôt. Toute société indépendante est à la fois assujettie et redevable de l'IS. Dans le cas d'un groupe fiscal, seule la société tête de groupe est redevable de l'impôt.

Groupe fiscal : il est constitué de plusieurs sociétés détenues à hauteur d'au moins 95 % par une autre société dite « tête de groupe ». Voir *annexe Glossaire*.

Base imposable : c'est la somme des bénéfices déclarés servant de base au calcul de l'impôt brut.

Taille de l'entreprise, créance fiscale, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : voir *annexe Glossaire*.

Impôt sur les sociétés 3.8

1. Répartition de l'IS brut et des créances d'impôt par taille d'entreprise en 2017

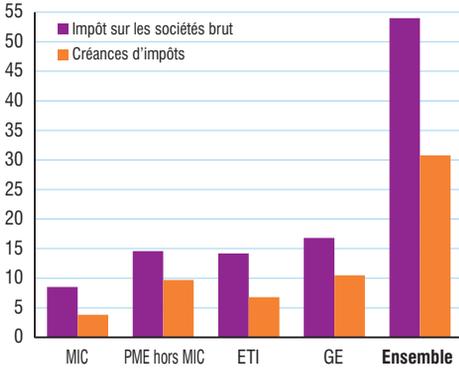
	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors MIC	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)	Ensemble
Nombre de redevables	1 605 500	182 800	6 500	300	1 795 100
IS brut (en milliards d'euros)	8,5	14,6	14,2	16,8	54,0
Nombre de bénéficiaires de crédits d'impôts	703 800	168 900	5 800	300	878 800
Part de redevables titulaires d'une créance au titre de 2017 (en %)	44	92	89	100	49
Crédits d'impôts (en milliards d'euros)	3,8	9,7	6,8	10,5	30,8
<i>dont CICE</i>	<i>3,0</i>	<i>7,1</i>	<i>4,5</i>	<i>6,1</i>	<i>20,8</i>

Champ : France.

Source : DGFIP.

2. Répartition de l'IS brut et des crédits d'impôt selon la taille des entreprises en 2017

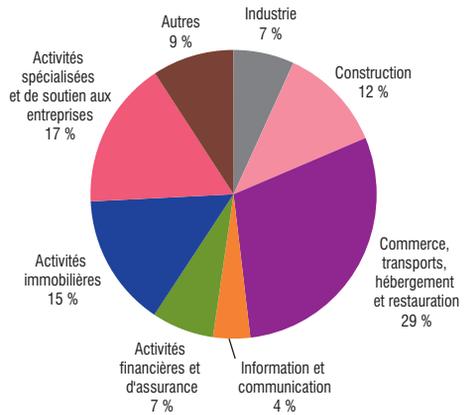
en milliards d'euros



Champ : France.

Source : DGFIP.

3. Répartition des redevables par secteur d'activité en 2017

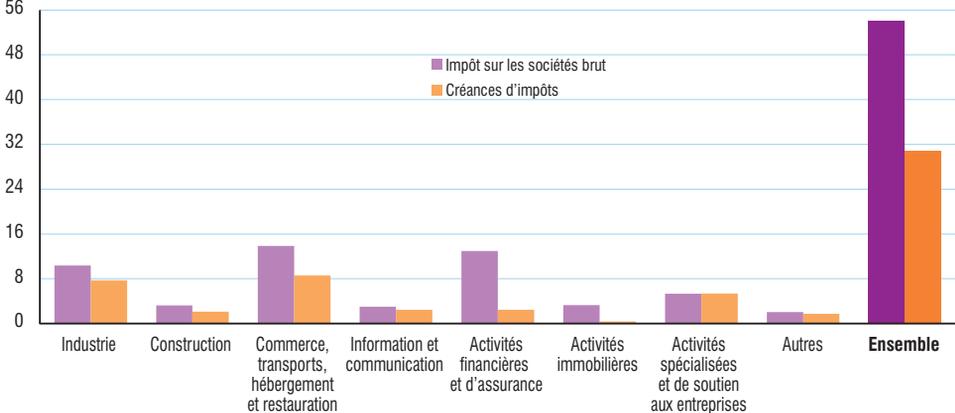


Champ : France.

Source : DGFIP.

4. Répartition par secteur d'activité de l'IS brut et des crédits d'impôt en 2017

en milliards d'euros



Champ : France.

Source : DGFIP.